

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

AVIS CONSULTATION DU PUBLIC

Relative à l'élaboration de l'arrêté préfectoral établissant le 6^{ème} programme d'actions régional (PAR) à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole

Objet de la consultation du public

L'arrêté interministériel du 11 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole, constitue le 6^e programme d'actions national « nitrates ». Le programme d'actions national, complété par les programmes d'actions régionaux en vigueur, est entré en application dès sa parution sur l'ensemble des zones vulnérables françaises désignées à cette date.

La révision quadriennale du volet régional du programme d'actions prévue dans l'article R211-81-4 du Code de l'environnement est aujourd'hui lancée, de manière à ce que **l'arrêté préfectoral relatif au programme d'actions régional de Normandie soit signé pour une mise en œuvre au plus tard le 1^{er} septembre 2018, début de la campagne culturale 2018-2019.**

Documents soumis à la consultation du public

Le dossier soumis à la consultation du public comporte les pièces mentionnées à l'article R. 123-8 du code de l'environnement (annexe 3) :

- le projet d'**arrêté préfectoral établissant le 6^{ème} programme d'actions régional (PAR)** à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole
- le **bilan de la concertation préalable** (rapport du garant) et les mesures jugées nécessaires pour tenir compte des enseignements de cette concertation (annexes 1 et 2 du rapport du garant)
- le **rapport d'évaluation environnementale** établi par le bureau d'études SCE
- l'**avis de l'autorité environnementale (AE-CGEDD)** sur l'étude d'évaluation environnementale du projet de 6^{ème} programme d'actions régional (PAR)
- les avis des organismes institutionnels consultés ayant donné leur accord pour cette publication (Conseil Régional de Normandie, Chambre d'Agriculture de Normandie, Agence de l'Eau Seine-Normandie et Agence de l'Eau Loire-Bretagne)

Déroulement de la consultation du public

La consultation du public pour l'élaboration du 6^{ème} PAR normand sera ouverte du **lundi 11 juin 2018 au mercredi 11 juillet 2018.**

Le dossier soumis à la consultation du public est accessible à l'adresse internet suivante : <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

Selon les instructions de la circulaire MTES/MAAF du 6 octobre 2017 relative à la révision des PAR, le projet d'arrêté est soumis à la participation du public par voie électronique et, sur demande, mis en consultation sur support papier dans les préfetures et les sous-préfetures. À l'issue de la consultation, une synthèse spécifique sera établie et sera mis en ligne sur le site internet indiqué ci-dessus. (Accueil > Eau, Nature, Mer et Littoral > Eau et milieux aquatiques > Nitrates)

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la DREAL Normandie, le service ressources naturelles, au numéro suivant : 02-76-00-07-04.